

## La statistique dans la cité n° 32 - décembre 2022

*Lettre bimestrielle du groupe « Statistique et enjeux publics »*

### Sommaire du n°32 – décembre 2022

#### Éditorial

#### Vie des institutions :

- *Données de santé et Palmarès des hôpitaux : un cas d'école ?*

#### Outils :

- *Covid19 et espérance de vie*
- *Nations Unies, huit milliards d'humains sur la planète au 15 novembre*
- *L'été 2022 a été le plus meurtrier depuis 2003*

#### Humeur :

- *Le tribunal administratif de Paris condamne l'anglicisme « Health Data Hub »*

#### Nous avons lu :

- *L'Insee vient de publier l'édition 2022 de France Portrait Social*
- *L'Insee a également publié le n° 8 du Courrier des Statistiques*
- *Quel avenir pour les prix de l'énergie ? Une opinion parue dans Les Echos le 28 octobre 2022*

#### Agenda

#### Vie du groupe

**Tous les numéros de l'infolettre sont téléchargeables sur le site du groupe SEP ([cliquez ICI](#))**

### Éditorial

*La statistique dans la cité* vient d'entrer dans sa septième année. L'éditorial de son premier numéro paru en octobre 2016 rappelait que la statistique entretient de multiples rapports avec la vie de la société et que, à travers cette initiative qui venait compléter l'organisation depuis 2005 des *Cafés de la statistique*, le groupe *Statistique et enjeux publics* de la SFdS se devait de rendre ces liens plus évidents, lui qui s'est notamment donné pour mission de promouvoir auprès d'un large public l'utilité des statistiques qui interviennent dans la vie sociale et de faire connaître leurs conditions de production, leur signification, leurs limites, particulièrement lorsqu'elles sont présentes dans l'espace public.

C'est à nos lecteurs qu'il revient de juger si cette ambition a été atteinte. Pendant ces six années, nous avons tenu le rythme annoncé de lettres bimestrielles paraissant les mois pairs (sauf au mois d'août), y compris pendant les périodes de confinement de l'année 2020. Nous avons pu proposer parfois des informations brèves, parfois des articles plus longs, articulés autour de diverses rubriques (Éditorial, Droit et statistique, Vie des institutions, Méthodes, Outils, Travaux, Agenda, ...).

La rédaction sera toujours heureuse des critiques et suggestions qu'elle recevra et invite ses lecteurs à réagir au contenu de ses lettres et à lui signaler les informations susceptibles d'intéresser notre communauté. Cet appel s'adresse à tous les statisticiens, qu'ils appartiennent ou non au système statistique public, mais aussi à tous ceux qui, sans être statisticiens, partagent notre souci de savoir comment la statistique peut éclairer les débats et les enjeux publics et contribue à éclairer les décisions.

Le bureau du groupe *Statistique et enjeux publics* et la rédaction de *La statistique dans la cité* vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2023.

**N'hésitez pas à nous écrire à l'adresse [sep@sfds.asso.fr](mailto:sep@sfds.asso.fr)**

## **Vie des institutions**

### **Données de santé et Palmarès des hôpitaux : un cas d'école ?**

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) a publié le 10 novembre une [justification de son refus](#) d'autoriser l'accès à la base de données sur l'activité hospitalière <sup>(1)</sup> à une équipe de journalistes du *Point* : cette équipe l'utilisait depuis plus de vingt ans pour établir chaque année un classement des hôpitaux. Cette décision de la Cnil s'appuie sur un avis négatif du Comité <sup>(2)</sup> éthique et scientifique pour les recherches, les études et les évaluations dans le domaine de la santé (Cesrees). Le *Point* a vivement dénoncé cette décision qu'il qualifie de censure et d'autres organes de presse ont soutenu sa position.

De leur côté, le Cesrees et la Cnil rappellent que les données sur l'activité des hôpitaux bien que pseudonymisées sont assez précises pour qu'on puisse y reconnaître des personnes et que la loi les classe donc comme confidentielles (risque d'atteinte à la vie privée) ; c'est pourquoi la loi exige une bonne raison (un projet d'intérêt public) pour donner accès à ces données <sup>(3)</sup>. Le comité d'experts et la Cnil considèrent en outre que, même si l'information du public sur les performances des hôpitaux est en soi un objectif d'intérêt public, la méthode du *Point* aurait dû être revue, comme cela lui avait été demandé dans un avis antérieur, faute de quoi les résultats du classement des hôpitaux seraient faussés (et donc dénués d'intérêt public), et qu'en conséquence le bénéfice incertain du projet ne justifiait pas que l'équipe de journalistes du *Point* accédât à ces données confidentielles, tant qu'elle n'aurait pas revu sa méthodologie.

Le directeur du *Point* Etienne Gernelle objecte qu'un journal n'a pas à « faire valider son travail par une administration » : si, écrit-il, la méthode est mauvaise, chacun pourra la critiquer après publication et d'ailleurs l'Etat et l'assurance maladie auraient dû depuis longtemps produire eux-mêmes leur évaluation plutôt que d'empêcher un magazine d'informer ses lecteurs.

Dans le dossier publié par le *Point* le 18 novembre, il a reçu le renfort de Jean de Kervasdoué, ancien directeur des hôpitaux au ministère de la santé et promoteur du PMSI, qui affirme que les critiques du Cesrees sont injustifiées : les critères retenus pour évaluer les hôpitaux sont, écrit-il, valides ; s'il admet que leur pondération est critiquable, il lui semble vain, en pareil cas, d'en chercher une autre dont on puisse prouver qu'elle serait meilleure. Mieux vaut, dit-il, une évaluation imparfaite qui tente de s'approcher de la vérité que pas d'évaluation du tout.

Attention cependant à la caricature. Beaucoup d'hospitaliers tiennent en piètre estime la méthodologie du Palmarès annuel des hôpitaux (surtout s'ils y sont mal classés) et inversement les épithètes péjoratives ont fusé contre « l'obscur comité osant censurer la presse, refuser son accès aux données et cacher la vérité au public ». En réalité, l'équipe de journalistes du *Point*, passionnée par son sujet, n'est pas suspecte de faire fuiter les données de santé personnelles ; et il est en effet inacceptable de ne pas savoir si la clinique ou l'hôpital voisin ont ou non une bonne expérience des prothèses du genou ou de la prise en charge de tel type de cancer. De son côté, le Cesrees compte en son sein des experts hautement respectés, peu suspects de vouloir masquer au public les dysfonctionnements hospitaliers.

Qu'en conclure ? Cette affaire pourrait se révéler un cas d'école dont pourraient s'inspirer le Cesrees, la Cnil et la rédaction du nouveau règlement européen sur les données de santé.

Dans les débats qui ont précédé la loi française de janvier 2016, ce type de sujet (y compris l'enquête du *Point*) avait été évoqué. On avait conclu à l'époque que l'accès aux données de santé à caractère personnel ne pouvait pas être donné à tous car alors les données fuiteraient inévitablement. Une solution envisagée était que les gestionnaires des bases de données fournissent systématiquement à certains utilisateurs (et publient en open data) les statistiques agrégées et anonymes dont ces utilisateurs avaient besoin pour des études assez simples. Cela aurait pu être fait facilement pour les journalistes du *Point*, mais ils ne le souhaitaient pas. C'est d'ailleurs la méthode recommandée par les rédacteurs du projet de règlement européen sur les données de santé ; mais ce travail à façon généralisé ne pourrait pas répondre à tous les besoins, sauf à se révéler très coûteux.

De même que les *Comités de protection des personnes* peuvent s'opposer à certains projets de recherche médicale contraires à l'éthique ou manifestement sans intérêt, il semble que la possibilité de blocage a priori, par un comité ad hoc, de certains projets de traitement de données de santé demeurera dans la loi (et dans le règlement européen). Cela permet d'empêcher par exemple des fausses études (visant à faire prescrire tel ou tel médicament en rémunérant des prescripteurs sous prétexte de tests), ou des études déjà faites cent fois avec de plus grands échantillons.

Mais ces comités (et la Cnil ou les instances d'appel équivalentes) doivent se construire une doctrine prudente sur les finalités d'intérêt public et sur les exigences méthodologiques en ne limitant pas les études d'intérêt public à celles menées par les organismes publics, en traitant différemment les projets portés par des chercheurs et ceux portés par des organes de presse reconnus et en étant prudents dans leurs jugements méthodologiques sur des sujets où les critères habituels de la recherche s'appliquent mal.

(1) Dans le cadre du Programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI), les hôpitaux et les cliniques produisent des résumés de sortie pour chaque séjour. Ces données codées permettent de classer automatiquement les séjours par « groupes homogènes ».

(2) La composition de ce comité a été fixée en mai 2020 par [arrêté des ministres de la santé et de la recherche](#).

(3) Comme nous l'écrivions dans le n° 31 de *La statistique dans la cité*, la loi française, ainsi que le règlement général européen sur la protection des données (RGPD), exigent pour autoriser l'accès aux données confidentielles, non seulement des bonnes raisons (l'intérêt public) mais aussi des bonnes personnes (des chercheurs ou autres experts de l'exploitation des données ayant pris des engagements de confidentialité et assez soucieux de leur réputation pour les tenir) et des bonnes conditions techniques d'accès (qui protègent les données, authentifient les utilisateurs qui y accèdent et permettent de suivre à la trace les actions interdites).

## Outils

### **Covid19 et espérance de vie**

Une note de lecture du précédent numéro de *La statistique dans la cité* (n° 31) était consacrée à un article du New York Times sur la chute historique de l'espérance de vie aux USA (2,7 ans) liée à la pandémie de Covid-19. Depuis, la revue *Nature Human Behaviour*, a dressé, fin octobre, un bilan pour vingt-sept pays européens en les comparant à la situation américaine. Ce bilan, qui porte sur l'année 2020, fait apparaître d'importantes inégalités entre ces pays et constitue en quelque sorte un révélateur de l'efficacité des divers systèmes de santé. Si, dans la grande majorité des pays européens, ce recul de l'espérance de vie a pu être limité et est bien en deçà du recul enregistré aux Etats-Unis (5,7 mois en Allemagne, 7,2 mois en Espagne ou en Italie, mais seulement 1,2 mois en France), il n'en est pas de même dans plusieurs pays d'Europe de l'est, par exemple 2,8 ans en Pologne et 3,5 ans en Bulgarie. L'étude de *Nature Human Behaviour* met en lumière la corrélation entre l'absence de vaccination et le recul de l'espérance de vie.

### **Nations Unies, huit milliards d'humains sur la planète au 15 novembre**

Il aura fallu à peine plus de onze ans pour que la planète enregistre un milliard d'habitants en plus. C'est en effet le 31 octobre 2011 que la division de la population des Nations Unies annonçait symboliquement la naissance à Manille de Danica, la sept milliardième terrienne. D'après les prévisions que vient de publier cette division, la planète compterait 9,7 milliards d'habitants en 2050 et culminerait à 10,4 milliards en 2080.

L'Ined est en France chargé de relayer ces prévisions et a publié sur son site [un article tirant les enseignements de ces dernières estimations](#). Il relève notamment que les taux de croissance de la population varient considérablement d'un pays à l'autre et que huit pays seulement concentrent la moitié de la croissance mondiale. Un nombre croissant de pays verront leur population diminuer, notamment la Chine qui devrait voir sa population baisser de 110 millions d'habitants (8 %) d'ici à 2050 tandis que les pays à revenus élevés verront globalement leur solde migratoire dépasser leur solde naturel (d'ailleurs parfois négatif).

*Le Monde* daté des 11 et 12 novembre consacre une page à ces prévisions et fait état, dans cet article, de prévisions différentes de celles des Nations-Unies, notamment celles de l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués à Vienne qui estime, dans un rapport publié en 2018 avec la Commission européenne, que le pic de population s'établirait à 9,7 milliards d'habitants

en 2070-2080 avant de redescendre à 8,8 milliards à la fin du siècle. Un économiste de la banque HSBC, James Pomeroy, a même présenté [un modèle](#) selon lequel le pic ne dépasserait pas 8,5 milliards en 2045 pour redescendre à 4 milliards (le niveau de 1970) à la fin du siècle.

### **L'été 2022 a été le plus meurtrier depuis 2003**

Santé Publique France (SPF) a publié le 21 novembre le [bilan santé lié à la canicule de l'été dernier](#) ; pendant les trois périodes de canicules survenus cet été, l'excès de mortalité toutes causes confondues à l'échelle nationale est estimé à 2 816 décès, soit une surmortalité relative de +16,7 % par rapport aux cinq années précédentes. Il convient toutefois de noter que SPF a décidé d'inclure dans ce chiffre 894 morts enregistrés pendant la septième vague de Covid-19 car, dit SPF, la Covid-19 a pu augmenter la vulnérabilité à la chaleur pour certaines personnes et réciproquement.

La rédaction de *La statistique dans la cité* se plaît à cet égard à rappeler que notre premier *Café de la statistique* avait été organisé le 6 décembre 2005 sur le thème de la surmortalité liée à la canicule de 2003.

## **Humeur**

### **Le tribunal administratif de Paris condamne l'anglicisme « Health Data Hub »**

La plateforme des données de santé (c'est son nom officiel à l'article L. 1462-1 du code de la santé publique) ne devra plus s'appeler Health Data Hub dans l'ensemble de ses supports d'ici le 20 avril 2023. Ainsi en a décidé le tribunal administratif de Paris le 20 octobre à la suite d'un recours de l'association *Francophonie Avenir* qui avait adressé un recours gracieux au ministère de la santé, lequel n'avait pas répondu : l'absence de réponse valant rejet, ce rejet a été attaqué pour non-conformité avec l'article 14 de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française.

Le juge a fait observer que *hub* se traduit en français par *concentrateur*. On connaît le cas des aéroports où certaines compagnies aériennes concentrent leur trafic international afin d'assurer les correspondances avec les vols nationaux : ce sont des points de passage obligés.

Notons que pour une fois l'anglicisme était plus précis que l'appellation officielle : cet organisme n'est pas seulement le guichet où s'adresser pour demander l'accès à des bases de données de santé à caractère personnel (pour effectuer des recherches ou des études d'intérêt public) : la loi de juillet 2019 en fait aussi un gestionnaire de données et un point de passage obligé pour les appariements entre bases de données de santé, ce qui a le don de dresser contre lui les détenteurs de données et les utilisateurs qui préfèrent avoir le choix des plateformes techniques de traitement.

Avec le projet d'organismes nationaux d'accès aux données de santé, le projet de règlement européen sur les données de santé, dans sa rédaction provisoire actuelle, reprend voire accentue ce principe de passage obligé qui n'a pas fait ses preuves en France.

## **Nous avons lu**

### **L'Insee vient de publier le 22 novembre l'édition 2022 de France Portrait Social**

Cette édition dresse un panorama complet des pratiques sportives et culturelles en France : quelle part de leur budget les ménages consacrent-ils à l'achat de biens et services culturels ? Quelles sont leurs pratiques les plus répandues en matière de consommation de ces biens ? Quels sont les sports les plus pratiqués ? quels usages les plus jeunes enfants font-ils des écrans numériques ? Cette édition comprend également deux dossiers, l'un sur les bénéficiaires de l'aide alimentaire, et l'autre sur le fait que les mesures socio-fiscales prises pendant la pandémie de la Covid-19 ont effectivement augmenté le revenu disponible des ménages, en particulier pour la moitié la plus aisée d'entre eux.

Avec cette parution, *France Portrait Social* célèbre son vingt-cinquième anniversaire. Il a pris la place de *Données Sociales* dont la première livraison avait eu lieu en 1973, en s'inspirant plus ou moins de la parution quelques mois plus tôt de *Social Trends* <sup>(4)</sup> au Royaume-Uni. L'Insee et son homologue britannique avaient été les pionniers en Europe de la publication de ce type de données.

(4) Par une coïncidence dont l'Histoire a souvent le secret, le 22 novembre, date de parution de France Portrait Social, a aussi été le centième anniversaire de la naissance de Sir Claus Moser, qui a été le responsable de la statistique britannique pendant dix ans et a notamment été le promoteur de Social Trends. Sir Claus Moser était né à Berlin et ses parents avaient dû se réfugier à Londres en 1936 à cause des persécutions antisémites en Allemagne nazie.

### **L'Insee a également publié en novembre le [n° 8 du Courrier des Statistiques](#)**

Le *Courrier des Statistiques* s'adresse non seulement aux statisticiens mais aussi et surtout, en abordant les grandes problématiques de la statistique publique, aux citoyens qui cherchent à savoir comment la statistique peut éclairer le débat public. Cette publication présente le plus grand intérêt pour le groupe *Statistique et enjeux publics* de la SFdS qui a aussi fait sienne cette ambition.

Le n° 8 du *Courrier des statistiques* <sup>(5)</sup> présente une série de sept articles parmi lesquels on trouvera la présentation de la nouvelle enquête Trajectoires et Origines, le rôle du répertoire national d'identification des personnes physiques dans la vie administrative française, ou encore la base permanente des équipements (BPE).

(5) Le n° 28 de La statistique dans la cité (février 2022) avait signalé la parution du n° 7 du Courrier des statistiques paru en janvier 2022.

### **Quel avenir pour les prix de l'énergie ? Une opinion parue dans Les Echos le 28 octobre 2022**

Dans cette tribune, David Le Bris, enseignant-chercheur à Toulouse Business School, estime que le prix de l'énergie est voué par nature à baisser dans la durée tout en reconnaissant que les conséquences du choc actuellement observé seront violentes, tout comme l'avaient été celles du premier choc pétrolier il y a cinquante ans. Il s'appuie pour cela sur la technique des « prix réels » à la base des travaux de Jean Fourastié <sup>(6)</sup>, l'inventeur de l'expression « Trente Glorieuses ». Il avait fabriqué des séries en divisant les prix d'un grand nombre de biens et services par le salaire d'un manoeuvre afin de les exprimer en nombre d'heures de travail non-qualifié. Il mettait ainsi en évidence les effets des progrès techniques : un des exemples les plus connus est la comparaison entre l'évolution du prix d'une bicyclette bon marché qui valait 400 heures en 1910, 130 en 1950 et moins de 20 aujourd'hui, alors que le prix d'une coupe de cheveux pour homme est resté ces mêmes années à un peu plus d'une heure de travail non-qualifié. Dans le domaine de l'énergie, il fallait deux heures de travail non-qualifié pour acheter un litre de pétrole, alors qu'il n'en fallait plus qu'une demi-heure en 1980 et à une dizaine de minutes à la veille du premier choc pétrolier. Il en a été de même pour, par exemple, le prix d'un Kwh pour l'achat duquel il fallait cinq heures de travail en 1900, un quart d'heure en 1950 et moins d'une minute en 2020. Or les progrès techniques du secteur se poursuivent encore aujourd'hui, ce qui permet à David Le Bris d'étayer sa conclusion.

(6) Le grand fichier de « prix réels » imaginé et construit par Jean Fourastié a été constamment entretenu par le Comité Jean Fourastié sous l'impulsion de sa fille, Jacqueline Fourastié, et est [accessible par Internet](#). Toulouse Business School envisage de relancer ce travail et d'en moderniser la tenue et l'exploitation.

### **Agenda**

L'Association de Comptabilité nationale annonce la tenue, le 16 janvier prochain, d'un atelier de comptabilité nationale qui retracera la richesse des travaux d'André Vanoli.

Le [64e Congrès mondial de la statistique](#) organisé par l'Institut International de la Statistique (ISI WSC) et ses associations aura lieu à Ottawa.

Les réunions de commission du Conseil national de l'information statistique (Cnis) sont ouvertes au public. Le Cnis vient de publier sur son site le calendrier des manifestations de l'année 2023. On peut noter en particulier un colloque ouvert au public sur le thème de la [mesure de la transition écologique](#) ; il aura lieu le mardi 7 mars 2023 au Centre de conférence Pierre Mendès-France situé dans les locaux de Bercy des ministères économiques et financiers.

### **Vie du groupe**

Deux séances de *Cafés de la statistique* ont été organisées depuis la parution du précédent numéro de *La statistique dans la cité* (n° 31), l'une le 23 novembre sur la mesure des inégalités sociales où notre invitée était Sylvie Le Minez, responsable de l'Unité des études démographiques et sociales à l'Insee, et l'autre le 13 décembre sur la réforme des retraites avec Didier Blanchet, président du comité de suivi des retraites. Ce dernier Café a été le 142e organisé par le Groupe Statistique et Enjeux Publics de la SFdS depuis le 1er Café tenu le 6 décembre 2005. Les cafés de novembre et de décembre ont été tenus en mode hybride, en présentiel au Café du Pont-Neuf comme à l'accoutumée avec possibilité de suivre leur déroulement par retransmission vidéo.

Par ailleurs, un Café a été organisé à Rennes le 23 novembre sur le thème « Statistiques et médias : le chiffre est-il l'ennemi du statisticien ? ». Ce café était une manifestation satellite de la septième Conférence Francophone Internationale sur l'Enseignement de la Statistique (CFIES). Il a été animé par Pascal Crépey, professeur à l'École des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) de Rennes.

Le prochain Café se tiendra le 10 janvier 2023 sur le thème de la « grande démission » ; notre invité sera Michaël Orand, statisticien à la Dares et coauteur d'une [note sur la « Grande démission en France »](#).

*Responsable de l'infolettre : Chantal Cases, présidente du groupe SEP*

*Rédacteur en chef : Jean-Louis Bodin*

*Secrétaire de rédaction : Jean-Pierre Le Gléau*

*Webmestre : Érik Zolotoukhine*